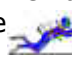







FISMY : Modalités de l'Organisation Collaborative du fismy.



Le Festival de l'Image Sous Marine des Yvelines (**fismy**), est un événement majeur de la plongée  dans le département des Yvelines. Il est ouvert à tous les clubs des Yvelines affiliés à la **FFESSM**. Son but est de promouvoir nos passions  communes pour la plongée , l'Image sous-marine , et de favoriser les échanges entre clubs. **Il est géré et organisé par les clubs participants.**

Naissance d'une Organisation Collaborative pour le fismy

Au fil des derniers festivals (17, 18, 19), nous avons tous pris conscience des difficultés rencontrées pour trouver le prochain club organisateur. Suite à cette constatation, en juin 2016, lors d'une réunion d'organisation du 19^{ème} fismy, le club Sub Galatée Le Chesnay proposa aux autres clubs de mettre en place une « organisation collaborative » à partir de la 20^{ème} édition. Pour résumer la proposition : Pour chaque festival, un club organisateur sera choisi suivant les critères habituels (classement de la catégorie des Concours Montages et volontariat) et tous les clubs collaboreront au financement.

Détermination du Budget Nécessaire

Le budget global d'un festival représente environ **3000€** qui peuvent se décomposer en deux parties :

1. [**1350€**] **Les frais indispensables** qui représentent le minimum sans lequel l'organisation d'un festival est impossible.
 - **La salle** : Pour l'obtention d'une salle, que ce soit un théâtre, un gymnase, une salle des fêtes, le club organisateur arrive à avoir la salle à titre « gracieux » de la part de la mairie, par contre l'organisateur doit toujours s'acquitter des frais de personnels (régisseurs, agents de sécurité).
 - **Programmes, Invitations, Affiches** : impression des programmes qui seront distribués lors de la soirée. En partant du principe que les conceptions et réalisations sont bénévoles.
2. [**1650€**] **Les frais de confort** qui ajoutent à la saveur et à la réussite de la soirée, mais que nous considérerons comme optionnels et non-obligatoires.
 - **Buffet et boissons** : Permet de terminer la soirée de façon conviviale entre tous les clubs.
 - **Tee-Shirts** : Permet aux organisateurs de s'identifier clairement lors de la soirée.
 - **Trophées** : Permet de récompenser les clubs participants.
 - **Décor, Costumes, Tirages Photos** : Permet d'agrémenter la salle et la scène et participe à la mise en place d'un spectacle pour la soirée.

Budget Collaboratif et Modalités d'Organisation Collaborative

Pour le « budget collaboratif » qui sera partagé par tous les clubs, nous ne retiendrons que les « Frais Indispensables ».

Nous considérerons que les « Frais de Confort » sont à l'appréciation et à la charge du club organisateur. Le club organisateur fera suivant les moyens alloués par son club et les sponsors qu'il réussira à intéresser (Mairie, Conseil Régional, DDJS, FFESSM, FFESSM-CIF, FFESSM78, Magasins de plongée ou de photos ou autres, Voyageurs, etc.). Le club organisateur est libre de :

- ne pas faire de buffet et pot,
- ne pas faire de Tee-Shirt,
- ne pas distribuer de Trophées lors de la proclamation des classements,
- ne pas réaliser de Décors, Costumes et Tirages Photos.

En se basant sur les chiffres de participation du 19^{ème} fismy qui est de 15 clubs, la participation collaborative pour chaque club est évaluée à 1350€ / 15 = **90€**.

En considérant que le festival est organisé tous les 2 ans, cela représente pour la section audiovisuelle de chaque club une provision de 45€ par année.

Conformément au règlement du fismy, les modalités et le montant de la contribution pourront être réactualisés au fil des futurs festivals lors d'une réunion préparatoire après consultation et accord de la majorité des fidèles participants des festivals.

Modalités de Collecte du Budget Collaboratif et Prise de Décision

Réunion Préparatoire :

- Le club organisateur d'une édition du festival (par exemple le 20^{ème} fismy en mars 2019), convoquera tous les clubs à une « Réunion Préparatoire xx^{ème} fismy » au début du mois de juin (par exemple juin 2018 pour le 20^{ème} fismy).
- Lors du mailing général de la convocation à tous les clubs des Yvelines pour la réunion préparatoire, le club organisateur joindra le bulletin d'inscription contenant l'appel à participation collaborative (voir le modèle en annexe de ce document).
- Durant la « réunion préparatoire », les clubs échangeront et discuteront et les participants potentiels se feront connaître. Il est envisageable de prendre des inscriptions durant cette réunion.

Période d'inscription :

- Entre juin et fin septembre (par exemple juin 2018 et septembre 2018 pour le 20^{ème} fismy en mars 2019), le club organisateur réceptionnera les bulletins d'inscription et les chèques de participation collaborative qui devront être libellés à l'ordre du club organisateur.

Clôture des Inscriptions et décision :

- Fin septembre (par exemple septembre 2018 pour le 20^{ème} fismy), le club organisateur totalisera les inscriptions reçues et décidera en fonction du « Budget Collaboratif » total récolté, si il peut envisager l'organisation.
- Il n'est pas obligatoire d'avoir l'intégralité des 15 participants et du « budget Collaboratif » pour que le festival puisse être organisé. Cela reste à l'appréciation du club organisateur.
- Dans le cas d'un « Budget Collaboratif » insuffisant, le club organisateur retournera les chèques aux clubs.
- Dans tous les cas, le club organisateur avisera les clubs.

Bulletin Inscription <XX^{ème}FISMY>

« Section Audiovisuelle <ClubOrganisateur>
<AdressePostale> / Affiliation FFESSM N° <NuméroAffiliation>

Le club <ClubOrganisateur> sera heureux de vous accueillir le courant mars <Année> à partir de 19H à la <SalleDuClubOrganisateur>

Pour ce XX^{ème}FISMY ouvert aux clubs FFESSM des Yvelines, le thème est libre mais vous devez vous inscrire au préalable dans :

- 1 des 2 catégories Montage : Diaporama (maxi 10 mn)
ou Vidéo (maxi 10 mn)
- et/ou Exposition Photos (2 photos par photographe) dont
motion spéciale pour la Photo la plus BIO

Le règlement est disponible sur le site <http://fismy.free.fr>

La Contribution au Budget Collaboratif est de 90€.

Bulletin d'Inscription XX^{ème}FISMY à retourner avant le 30/09/<Année> à :

Par email et par courrier postal à <Adresse-Postale-Collecteur-Club-Organisateur> <AdresseEmailCollecteur>.

Club représenté : FFESSM N°

Nom(s) des Contacts :
.....

Email : Téléphone :

Email : Téléphone :

Catégorie(s) choisie(s) : Montage Diaporama OU Montage Vidéo

Photos exposées

Joindre un chèque de 90€ à établir à l'ordre du <ClubOrganisateur>